

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00170

Numéro SIREN : 410 633 382

Nom ou dénomination : AB CARRIERES

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 27046

STEPHANE SAINT-MARTIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE « AB CARRIERES »

S.A.R.L. unipersonnelle « AB CARRIERES »

RUE ROBERT CAUMONT – IMMEUBLE N

33300 BORDEAUX

5, RUE GENTIL ADER - 64100 BAYONNE

Tel : 05.59.46.11.46

Mail : stephane.saint-martin@ssm-expertise.fr

STEPHANE SAINT-MARTIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

5, RUE GENTIL ADER - 64100 BAYONNE

Tel : 05.59.46.11.46

Mail : stephane.saint-martin@ssm-expertise.fr

AB CARRIERES

RUE ROBERT CAUMONT

IMMEUBLE N

33300 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « AB CARRIERES »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Madame la gérante et associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 21 septembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1 - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

1 – 1 - Performances économiques de la société AB CARRIERES :

A notre demande, une situation intermédiaire de six mois a été établie en date du 30 juin 2023, qui n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité.

Elle révèle un chiffre d'affaires proche de celui de la moitié de l'exercice précédent clos en 2022. L'activité ne se dégrade donc pas, et la récurrence d'un niveau satisfaisant de clientèle semble assurée.

Cette activité s'inscrit dans le sillage d'une tendance bénéficiaire, même si ces six mois d'activités génèrent un résultat minime, principalement issu du cycle d'exploitation, et ceci à hauteur de 504 euros. Un recours accru à la sous-traitance en est la raison principale.

Le ratio de frais généraux passe de 57.50% en 2022 à 79.30% du chiffre d'affaires à fin juin 2023.

Les autres ratios de charges restent cohérents avec ceux de la période passée.

La valeur ajoutée produite diminue de moitié et l'excédent brut d'exploitation est ramené à 1% du chiffre d'affaires.

Mais cette situation ne préjuge pas d'une dégradation économique de la société, et le ratio de scoring « Banque de France » reste très élevé avec 12.18 points. Même si ce score est un révélateur de situation et n'a pas de caractère déterministe, il révèle un risque de défaillance faible.

Le taux de rentabilité économique (EBE/capitaux investis) est de 53.60% qui dénote une gestion efficace et maîtrisée.

1 – 2 - Du point de vue financier maintenant, les performances de l'entreprise AB CARRIERES sont les suivantes :

La capacité d'autofinancement qui détermine l'ensemble des capitaux d'origine interne dégagée par l'entreprise et affectés au financement de sa croissance est positive avec 2572 euros, sans atteindre les montants du précédent exercice.

Mais c'est sans compter sur une structure financière très solide.

L'analyse du bilan fonctionnel en grande masse dénote un fonds de roulement net global de 393281 euros, et un besoin en fonds de roulement net global de 59697 euros.

Même constat avec l'analyse du bilan financier (fonds de roulement financier de 393281 euros – besoin en fonds de roulement financier de 41456 euros) - le stock de trésorerie est de 352006 euros, soit un niveau très satisfaisant.

C'est essentiellement le cycle d'exploitation qui génère 62653 euros de trésorerie excédentaire sur cette situation de six mois. LA preuve est ainsi assurée d'une gestion financière saine. Cycle d'investissement et cycle de de financement restent neutres. Les ressources couvrent très largement les emplois stables avec un taux de couverture de 405%

La société AB CARRIERES est indépendante vis-à-vis des banquiers (ratio capitaux propres/dettes financières >1) Cette dernière situation provisoire s'inscrit dans le sillage des performances passées.

2 - Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social de la société soit trente mille (30000) euros.

BAYONNE LE 23 OCTOBRE 2023
STEPHANE SAINT-MARTIN
COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

